



Mercredi 14 juillet 2004

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fin des négociations concernant l'avenir de l'Hôpital du district du Lac à Meyriez

Les délégations du Conseil d'Etat, des districts de la Singine et du Lac, réunies dans le groupe de travail « Traitement hospitalier dans le district du Lac », ont achevé un rapport commun définissant une nouvelle offre de prestations et déterminant la suite du processus.

La solution finale est, au terme de dix séances de travail intensives, soutenue par toutes les parties. Les délégations du canton et du district du Lac se sont accordées en prenant en compte les intérêts du district et du canton. Les deux côtés en tirent des avantages indéniables.

Future offre de prestations pour l'Hôpital du district du Lac :

- L'Hôpital du district du Lac assure en journée les interventions chirurgicales et orthopédiques légères, et ce durant les jours ouvrables. Il offre des prestations de médecine interne. Pour ces soins aigus, il dispose de 25 lits.
- L'Hôpital de Meyriez devient, avec environ 25 lits, un centre de compétence pour la gériatrie dans le nord du canton. Une unité de psychogériatrie est intégrée à ce centre.
- Il est également prévu d'ouvrir dans l'hôpital une clinique de jour pour la psychiatrie ambulatoire.
- L'Hôpital de Meyriez continue à offrir, durant la journée, une prise en charge des urgences pour la population de la région et les nombreux touristes. Un médecin est y est disponible 24 heures sur 24. Il dispose également durant la nuit de l'infrastructure (radiologie et laboratoire) nécessaire. Si des interventions chirurgicales ou des investigations plus poussées sont nécessaires durant la nuit et les week-ends, elles seront effectuées dans des hôpitaux spécialisés.
- L'unité d'obstétrique est fermée. D'autres alternatives sont actuellement en discussion pour la prise en charge des naissances venant du district du Lac, notamment une possible accréditation des gynécologues de l'Hôpital de Meyriez à l'Hôpital cantonal. Les négociations à ce sujet sont en cours.
- Comme précédemment lors des restructurations hospitalières, les collaboratrices et collaborateurs concernés (en particulier ceux de l'unité d'obstétrique) recevront un soutien pour la recherche d'un emploi dans d'autres hôpitaux du canton. Le groupe de travail estime qu'il sera possible de mener ce processus également sans avoir à procéder à des licenciements.

Avantages de la solution présentée

La solution présentée procure des avantages à toutes les parties concernées : l'hôpital de Meyriez continuera d'assurer à la population du district du Lac les soins aigus (interventions électives) et la prise en charge des urgences. La création d'un centre de compétence en gériatrie pour le nord du canton constitue un nouveau point fort à Meyriez, permettant de garantir des postes de travail dans la région et couvrant des besoins pour lesquels aucune offre n'existait jusqu'à présent dans la partie alémanique du canton. Le canton peut baisser ses déficits de 1.5 à 2 mio de francs. La réduction de lits hospitaliers exigée par la planification hospitalière et les décisions du Conseil fédéral en 2002 sera effectuée à Meyriez et dans d'autres hôpitaux du canton. Pour la concrétisation, des partenariats sont prévus avec d'autres hôpitaux (Hôpital cantonal, Tavel, Marsens) à l'intérieur du canton. L'offre en prestations actuelle de l'Hôpital de Tavel est ainsi confirmée.

Intégration de la solution dans le processus de la planification hospitalière

La planification 97 prévoyait pour le nord-est du canton 130 lits pour les soins aigus. La solution proposée aura pour conséquence une réduction significative des lits pour soins aigus dans le canton de Fribourg, puisque environ 28 lits seront supprimés. A l'avenir, cette région bénéficiera donc de 92 lits, soit 67 à Tavel (mandat de prestations pareil au passé) et 25 à Meyriez. L'objectif d'une utilisation optimale des infrastructures donné par la planification hospitalière est également atteint, avec la fermeture de l'unité d'obstétrique et la collaboration envisagée avec les autres hôpitaux du canton.

La proposition de réorganisation de l'Hôpital à Meyriez présentée par le groupe de travail va donc dans le sens préconisé par la planification hospitalière 1997. Elle satisfait également aux recommandations du Conseil fédéral demandant une réduction du nombre de lits et répond aux exigences de SantéSuisse Fribourg de privilégier une collaboration intracantonale.

Suite du processus

Le groupe de travail, qui a oeuvré de façon constructive et ouverte, est dissout. Le rapport final commun des délégations est soumis au Conseil d'Etat à la fin du mois d'août 2004. Sur cette base, l'Association des communes du district du Lac seront priées d'adapter les statuts de l'hôpital et de les soumettre pour approbation à l'Assemblée des délégués en octobre 2004. Débutera ensuite la concrétisation, dont les points essentiels ont été discutés avec les délégations.

CONTACTS ET INFORMATIONS (entre 13h00 et 14h00)

Mme Christiane Feldmann, syndique,
responsable de la délégation du district du Lac.
Tél. 026 672 62 42

Mme Ruth Lüthi, conseillère d'Etat, présidente du
groupe de travail et représentante du Conseil
d'Etat. Tél. 026 305 29 04

Le groupe de travail « Traitement hospitalier dans le district du Lac » est composé de:

Délégation du canton:

Ruth Lüthi, Conseillère d'Etat

Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat

Urs Schwaller, Conseiller d'Etat (jusqu'à juin 2004)

Claude Lässer, Conseiller d'Etat (depuis juin 2004)

Hans Jürg Herren, Secrétaire général

Patrice Zurich, Chef de service

Délégation du district du Lac:

Christiane Feldmann, Présidente ad intérim de l'Association des communes

Daniel Lehmann, Préfet

Siegfried Walser, Président de l'Association de l'Hôpital

Hubert Schibli, Directeur de l'Hôpital

Werner Zürcher, Président de l'Association soins aigus

Délégation du district de la Singine:

Joseph Boschung, Président de l'Association de l'Hôpital

Marius Zosso, Préfet

Conseiller externe:

Stephan Hill, h-consulting ag